

RAPPORT D'ACTIVITÉS TECHNIQUES



**Nos actions techniques pour la connaissance et la restauration
des milieux aquatiques et pour le développement du loisir
pêche.**

Année 2018

Fédération de Saône-et-Loire Pour la Pêche
et la Protection du Milieu Aquatique



SOMMAIRE

<i>ACTIVITE TECHNIQUE</i>	<i>17</i>
LES ÉTUDES PISCICOLES.....	17
LES TRAVAUX EN RIVIERE	31
PECHES DE SAUVETAGE.....	35
AUTRES PRESTATIONS DIVERSES.....	36
DEVELOPPEMENT DU LOISIR PÊCHE / REGLEMENTATION	37
DOSSIER ENQUÊTE PUBLIQUE, LOI SUR L'EAU, CONSULTATIONS DIVERSES	42
<i>ACTIVITE PÊCHE ET MILIEU AQUATIQUE (ANIMATION).....</i>	<i>43</i>

ACTIVITE TECHNIQUE

LES ÉTUDES PISCICOLES

Suivi 2017 / 2018 de la reproduction du brochet en Saône-et-Loire



Pêche électrique dans le bras mort de la Prairie des Oies à Mouthier-en-Bresse



Juvenile de brochet

La Fédération réalise chaque année un suivi de la reproduction du brochet au sein de diverses zones humides annexes des cours d'eau de Saône-et-Loire. Ce suivi est principalement axé sur des cours d'eau où des actions visant à restaurer les populations de brochet sont engagées. Il s'agit donc des cours d'eau où les populations de brochet sont actuellement dans un mauvais état de conservation. Réalisé à la fin du printemps, le suivi consiste en un inventaire par pêche électrique dans les zones humides dans lesquelles le brochet se reproduit. L'objectif est de capturer les juvéniles de brochet présents pour vérifier que la reproduction de cette espèce s'est effectivement bien déroulée.



Verveux à ailes posés à l'entrée du Bief Colas

Ce suivi a été complété pour la première fois en 2018, en collaboration avec l'AAPPMA de Cuisery, par un essai de capture de géniteurs de brochet à l'entrée de deux frayères à brochet implantées le long de la Seille : le Bief Colas à Jouvençon et la zone humide du Pré des Saules à Cuisery. Cette opération s'est déroulée au cours des mois de février et mars 2018 à l'aide d'engins de capture appelés « verveux à ailes » qui ont dû être relevés tous les deux jours.

Bassin	Cours d'eau	Nom du site	Commune	Date	
				2017	2018
Saône	Dheune	Bras mort des Prés Jeannin	Saint-Loup-Géanges		x
	Saône	Lône du Breuil	Gergy		x
		Baisse de l'Argillet	Marnay		x
		Frayère du Paquier de Gigny	Gigny-sur-Saône	x	x
		Frayère du Port D'Ormes	Ormes	x	x
		Baisse de la Grande Vèvre	Beaumont-sur-Grosne	x	
	Grosne	Bras mort des Petits Prés	Saint-Ambreuil	x	
		Bras mort du Petit Vèvre	St-Cyr	x	x
		Bras mort du Grand Recard	Marnay	x	x
		Mares du Paquier communal	Marnay		x
Seille	Brenne	Bras mort de la Prairie des Oies	Mouthier-en-Bresse	x	x
	Seille	Baisse du moulin de Romain	Saint-Usuge		x
		Bief du Moulin Romain	Saint-Usuge	x	x
	Solnan	Frayère de la Culée	Sainte-Croix	x	x
	Vallièrre	Bras mort du Pont de la Barque	Louhans	x	x
	Seille	Baisse de la Culée	Branges		x
		Bief Colas	Jouvençon		x
		Zone humide du Prés des Saules	Cuisery	x	x
		Bras mort du Pont Rouge	La Genête, Brienne	x	x
		Corne de Vachon	La Truchère		x

Liste des zones humides inventoriées en 2017 et 2018

En 2017, ce suivi a été réalisé sur 12 zones humides : 8 inventaires ont été réalisés dans le cadre de suivis d'aménagements de zones humides pour évaluer l'efficacité des travaux ; 1 inventaire a été réalisé dans le cadre d'un état initial avant travaux et 3 inventaires ont été réalisés pour acquérir des connaissances sur la fonctionnalité des zones humides pour la reproduction du brochet.

Résultats : présence de juvéniles de brochet dans 2 zones humides seulement : la frayère du port d'Ormes (rivière Saône) et la zone humide du Pré des Saules à Cuisery (rivière Seille).

Quelques facteurs explicatifs :

- Une hydrologie peu favorable à la reproduction du brochet pendant la période de reproduction 2017,
- Deux des sites étudiés étaient à sec le jour de l'inventaire : le bras mort du Grand Recard situé le long de la Grosne à Marnay et le bras mort du petit Vevre situé le long de la Grosne à St-Cyr,
- 3 sites ont des caractéristiques peu favorables à la reproduction du brochet : le bief du Moulin de Romain sur la Seille à Saint-Usuge, le bras mort du Pont Rouge sur la Sâne à La Genête et Brienne et le bras mort du Pont de la Barque sur le Solnan à Louhans,
- Autres facteurs pouvant expliquer ces mauvais résultats : population de brochet du cours d'eau trop dégradée (quasi absence de géniteurs), manque d'attractivité de certains sites pour les géniteurs, ...

Le rapport complet de l'étude est disponible sur notre site à <https://www.peche-saone-et-loire.fr/gestion-des-milieux/etude/etude-piscicole-et-astacicole/suivi-departemental-de-la-reproduction-du-brochet/>

En 2018, ce suivi a été réalisé sur 19 zones humides : 14 inventaires ont été réalisés dans le cadre de suivi d'aménagements de zones humides pour évaluer l'efficacité des travaux réalisés, 1 inventaire a été réalisé dans le cadre d'un état initial avant travaux et 4 inventaires ont été réalisés pour acquérir des connaissances sur la fonctionnalité de zones humides naturelles pour la reproduction du brochet.

Résultats des suivis par pêche électrique : Présence de juvéniles de brochet dans 3 zones humides seulement et avec des densités très faibles : la frayère du port d'Ormes (rivière Saône), la mare du Pâquier de Marnay (rivière Grosne) et la zone humide du Pré des Saules à Cuisery (rivière Seille).

Quelques facteurs explicatifs :

- Des conditions thermiques difficiles qui ont certainement détruit les premières pontes,
- Des inventaires réalisés à une période où les juvéniles de brochet pouvaient être de très petite taille et donc difficilement capturables,
- Un des sites étudiés étaient à sec le jour de l'inventaire : le bras mort du petit Vevre situé le long de la Grosne à St-Cyr,
- 4 sites qui ont des caractéristiques peu favorables à la reproduction du brochet : le bras mort des Prés Jeannins sur la Dheune à St-Loup-Géanges, le bief du Moulin de Romain sur la Seille à Saint-Usuge, le bras mort du Pont Rouge sur la Sâne à La Genête et Brienne et le bras mort du Pont de la Barque sur le Solnan à Louhans,
- Autres facteurs pouvant expliquer ces mauvais résultats : population de brochet du cours d'eau trop dégradée (quasi absence de géniteurs), manque d'attractivité de certains sites pour les géniteurs, ...

Résultats des captures de géniteurs de brochet à l'entrée de frayères : 19 brochets ont été capturés à l'entrée du Bief Colas (JOUVENCON) et 2 à l'entrée de la zone humide du Pré des Saules (CUISEY). Globalement, les géniteurs capturés à l'entrée de ces deux frayères sont de petite taille : 85 % d'entre eux ont une taille inférieure à 55 cm. Ces résultats semblent confirmer le mauvais état de conservation de la population de brochet de la Seille dans ce secteur.

L'exploitation des données et la rédaction du rapport pour l'année 2018 seront finalisées au début de l'année 2019.

Responsable : Julien Maupoux

Financement : Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée & Corse (50 %), FNPF (25 %), FDAAPPMA 71 (25%)

AAPPMA concernées : Bellesvire, Chalon-sur-Saône, Cuisery, Louhans, Ormes, Rancy, Romenay, Saint-Ambreuil, Saint-Germain-du-Plain, Sainte-Croix, Saint-Usuge.

Etude piscicole et astacicole des rivières du bassin versant amont de la Grosne

Dans le cadre du Contrat de Rivière du bassin versant de la Grosne, une étude piscicole et astacicole des têtes de bassin de la Grosne a été entreprise dans l'été 2018.

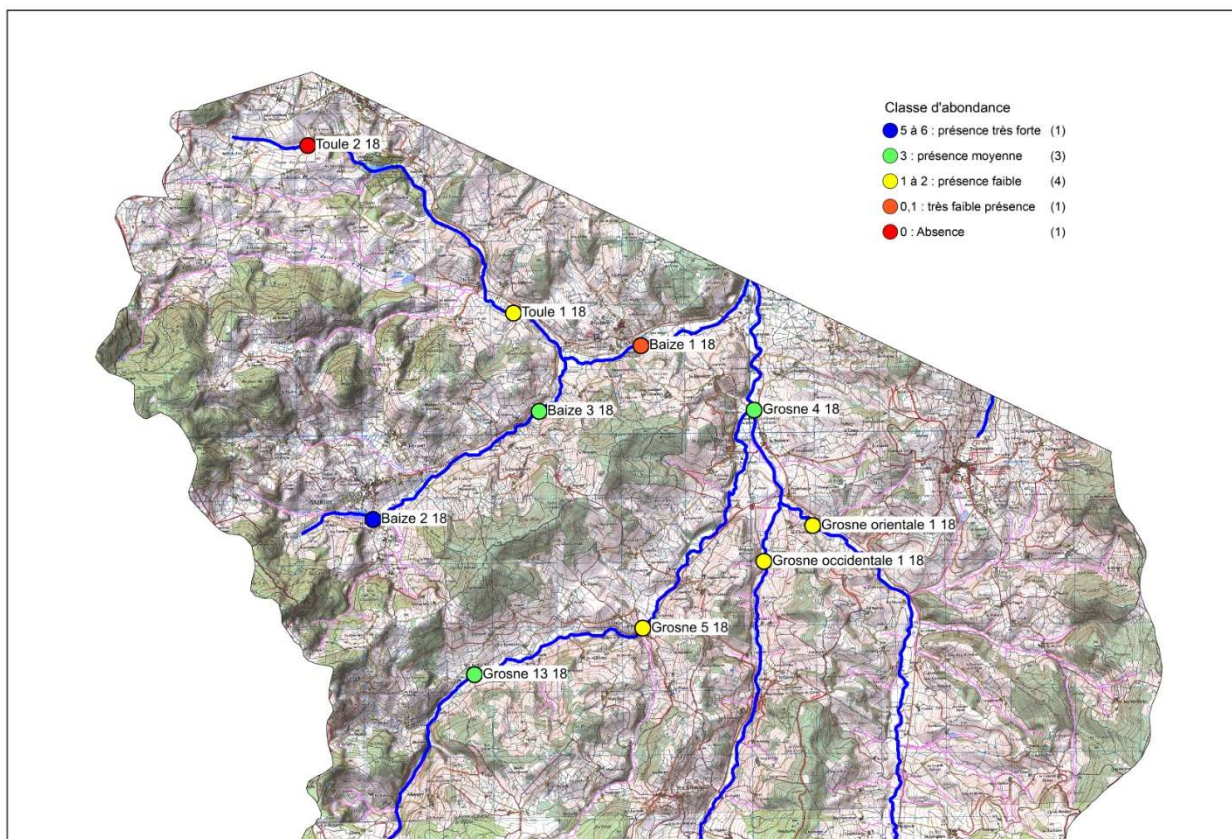
Cette étude fait suite à celle établie en 2008 lors de l'état des lieux avant lancement du contrat de rivière.

Lors de cette campagne d'échantillonnage piscicole, 5 rivières ont été étudiées sur 10 stations distinctes. Quelques ruisseaux potentiellement colonisés par l'écrevisse à pieds blancs ont fait l'objet de prospection nocturne afin de confirmer la présence de l'espèce et d'en qualifier l'état de ses populations.

Ce travail a été complété dans la Rhône par la Fédération du Rhône pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

L'ensemble des résultats sera présenté dans un unique rapport d'étude. Dans l'attente, une synthèse des résultats piscicoles obtenus dans le département de Saône-et-Loire est accessible à la page internet suivante :

https://www.peche-saone-et-loire.fr/wp-content/uploads/2019/01/Resume_sommaire_resultat_peche_electrique_hautegrosne2019.pdf



Abondance de la truite commune sur les stations de pêche (carte extraite de la synthèse évoquée ci-dessus)

Responsable : Rémy Chassignol

Financement : Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée & Corse (56 %), FNPF (22%), FDAAPPMA 71 (22 %)

AAPPMA concernée : Tramayes

Suivi des aménagements piscicoles réalisés sur le Botoret

Dans la commune de Chauffailles sur le Botoret, une rivière de 1ère catégorie piscicole abritant encore aujourd'hui une belle population de truites fario, des travaux d'aménagement piscicoles ont eu lieu lors des étés 2017 et 2018.

Dans un premier temps, des petits seuils ont été supprimés. Puis, pour compenser la perte de lame d'eau et pour apporter des abris et des caches aux truites, des travaux complémentaires ont été entrepris.

Ces travaux ont été entrepris par **le Syndicat Mixte des Rivières du Sornin et de ses Affluents**.

La Fédération de Saône-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique a été un des partenaires techniques et financiers de l'opération.

Des blocs ont ainsi été disposés dans le lit de la rivière pour favoriser la diversification des écoulements et augmenter considérablement la quantité d'abris dont dépendent les truites fario.

Les densités de truite fario d'une rivière sont étroitement liées à la qualité des eaux mais aussi à la qualité des habitats. Pour s'alimenter, les truites recherchent des veines d'eau spécifiques et pour s'abriter ces mêmes poissons recherchent des caches. Les blocs ont été disposés de sorte à respecter ces grands principes.



Blocs nouvellement posés dans le lit du Botoret

Ainsi aménagé, le parcours devrait aussi être plus attractif pour les pêcheurs ; les blocs étant des postes très intéressants à prospecter. Pour rappel, la réglementation du département fixe le prélèvement autorisé à 3 truites fario par jour et par pêcheur à la taille de 23 cm.

Au jour de la visite après travaux, malgré la faiblesse des débits (sécheresse) et la très récente pose des blocs, de nombreuses truites ont pu être observées en poste à proximité de leurs nouveaux abris.

Le suivi scientifique de cet aménagement sera réalisé par notre Fédération (suivi de l'évolution des quantités de caches, de l'évolution des faciès d'écoulement et évolution des densités de truites sauvages).

Le rapport d'état initial est d'ores et déjà disponible en suivant ce lien : https://www.peche-saone-et-loire.fr/wp-content/uploads/2018/12/suivi_travaux_restauracion_habitat_piscicole_botoret_2018.pdf

Responsable : Rémy Chassignol

Financement : Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée & Corse (50 %), FDAAPPMA 71 (50 %)

AAPPMA concernée : Chauffailles

[Inventaires des petits obstacles à la libre circulation piscicole sur les affluents du Méchet](#)

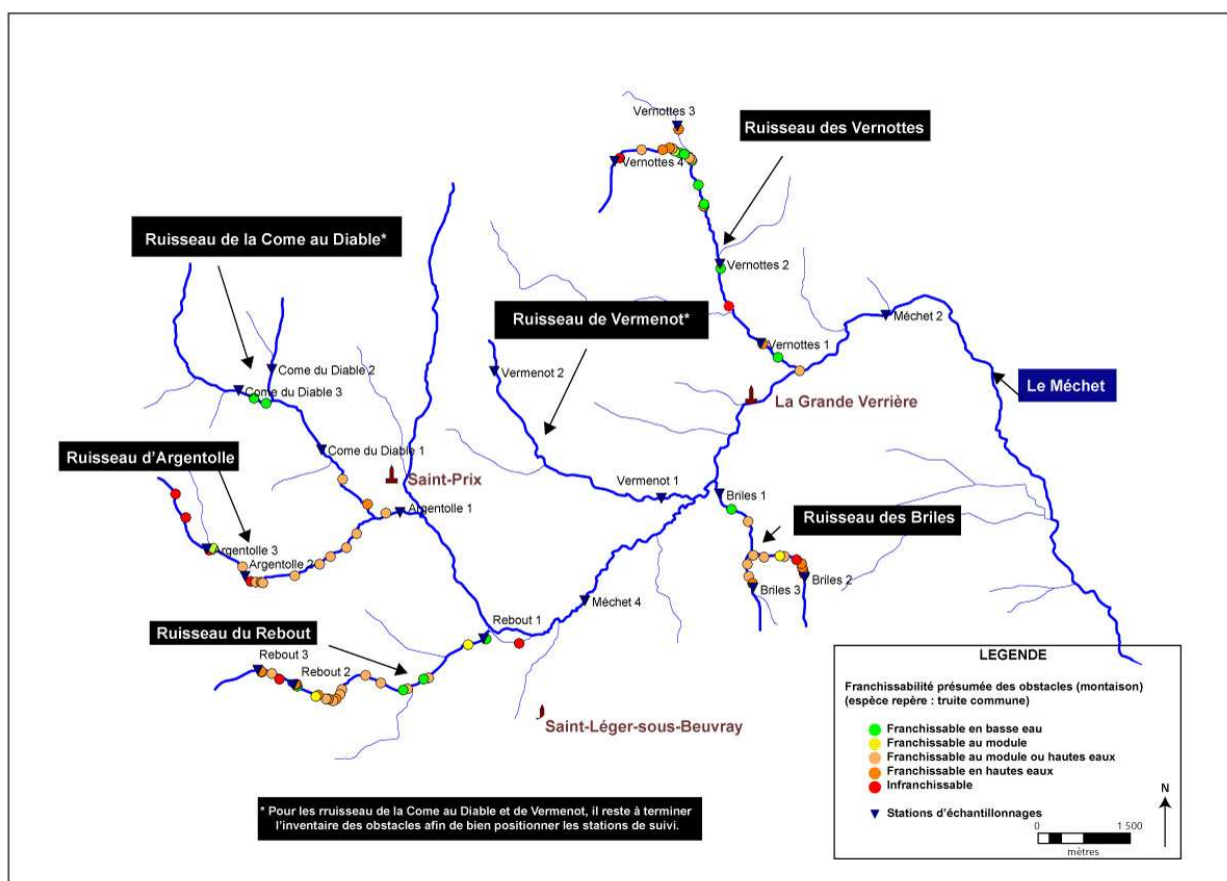
Dans le cadre de ses missions de protection du milieu aquatique, la Fédération de pêche de Saône-et-Loire participe activement avec le Parc Naturel Régional du Morvan à la restauration des ruisseaux et rivières de 1^{ère} catégorie.

Sur les ruisseaux et rivières du Morvan, les ruptures de la continuité écologique compte parmi les facteurs limitants majeurs au maintien de certaines espèces piscicoles telles que la truite commune et le saumon atlantique. Ces poissons patrimoniaux, inféodés aux rivières du Morvan, ont des besoins de migration pour accéder à leur site de reproduction, mais aussi pour fuir les portions de cours d'eau soumises aux réchauffements climatiques en période estivale. Pour ces poissons d'eau froide, l'amplification des régimes thermiques estivaux, peut à moyen terme faire disparaître leurs populations, ce qui entrainerait automatiquement un déclassement de l'état écologique des masses d'eau concernées.

Afin de déterminer quels sont les obstacles réellement pénalisant pour les truites communes sur les affluents du Méchet, une étude génétique va être lancée dans le courant de l'année 2019.

En effet, grâce à la génétique, il est possible de savoir si certaines populations sont isolées en amont ou en aval d'ouvrage, si elles présentent un fort taux de consanguinité et une faible diversité génétique. De la sorte, il devient plus simple d'identifier les obstacles majeurs à la libre circulation des espèces piscicoles.

En préparation de cette étude génétique, un inventaire des obstacles (naturels ou artificiels) susceptibles d'entraver la libre circulation piscicole a donc été entrepris dans le courant de l'année 2018. Cet inventaire va servir de base de travail au lancement de l'étude génétique.



Responsable : Rémy Chassignol

Financement : Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée & Corse (50 %), FDAAPPMA 71 (50%)

AAPPMA concernée : Autun

[Suivi piscicole de la Petite Dheune](#)

La Petite Dheune, encore appelée autrefois ruisseau de Boisseau, était le bief d'alimentation du Moulin d'Arlebeau sur la commune de Remigny (71). Le cours méandriforme du bief, sa faible pente et l'absence d'entretien depuis l'arrêt de l'exploitation du moulin d'Arlebeau ont provoqué l'envasement total de son lit et son assèchement.

Conscient des enjeux liés à la restauration de ce bief, le Syndicat mixte d'aménagement de la Dheune a entrepris, courant 2010, d'importants travaux. Ce chantier qui concernait les communes de Santenay, Remigny et Chagny s'est étalé de septembre à novembre.

Les travaux projetés consistaient en deux opérations : d'une part, la restauration du lit de l'ancien bief de moulin et d'autre part, l'entretien des boisements des berges.

Ce projet ambitieux avait pour objectif de rétablir les fonctions hydrauliques et biologiques du bief sur une distance de 4 km.

Parmi les objectifs, il fallait améliorer les conditions d'écoulement de l'eau, pour limiter les crues de la Dheune sur certains quartiers de Chagny, tout en préservant au maximum la diversité du milieu, en assurant la continuité biologique des espèces piscicoles et en restaurant la végétation rivulaire de manière à ce qu'elle remplisse l'ensemble de ses fonctions.

L'Etablissement Public Territorial du Bassin Saône et Doubs a sollicité la Fédération de Saône-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique en 2011 et 2018 pour réaliser le suivi du peuplement piscicole de la Petite Dheune.

Si les résultats des suivis piscicoles ont montré une recolonisation rapide de la Petite Dheune par les poissons, ces derniers ont aussi souligné l'état écologique globalement médiocre de la Petite Dheune. En effet, les espèces sensibles sont souvent assez peu abondantes (chabot, vairon, vandoise), parfois même absentes (truite fario en 2018 et lamproie de Planer). Les poissons les plus représentés (chevesne et goujon) sont des espèces assez peu sensibles à l'altération des milieux. Enfin de nombreuses espèces de poissons (ablette, gardon, perche soleil, poisson chat, perche) présentes sur la Petite Dheune ne sont pas représentatives des petites rivières aux eaux fraîches et au substrat grossier non colmaté.

Il convient néanmoins de souligner la présence de petits brochetons lors des inventaires de 2018. La Petite Dheune fait peut-être office de site de reproduction pour le brochet.

Responsable : Rémy Chassignol

Financement : Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée & Corse (50 %), FDAAPPMA 71 (50%)

AAPPMA concernée : Chagny

Réseau de suivi thermique des rivières du département

Le réchauffement climatique terrestre est un fait qu'il est aujourd'hui difficile de contester.

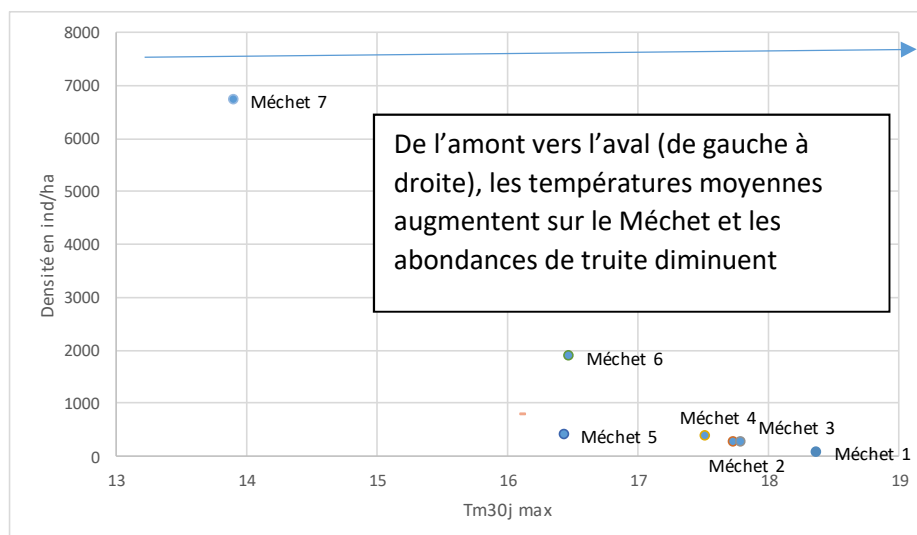
Ce réchauffement a des conséquences sur la température des petites rivières des têtes de bassin du département de Saône-et-Loire.

La truite commune, espèce d'eau froide, souffre de cette situation tant et si bien que ses abondances et sa répartition géographique risquent encore de décroître.

Ainsi pour mieux appréhender les effets du réchauffement, la Fédération dispose chaque année des enregistreurs thermiques sur des stations de référence. Ceci nous permet aussi de mieux comprendre les fluctuations de densités de truites fario observées d'année en année lors des pêches électriques.

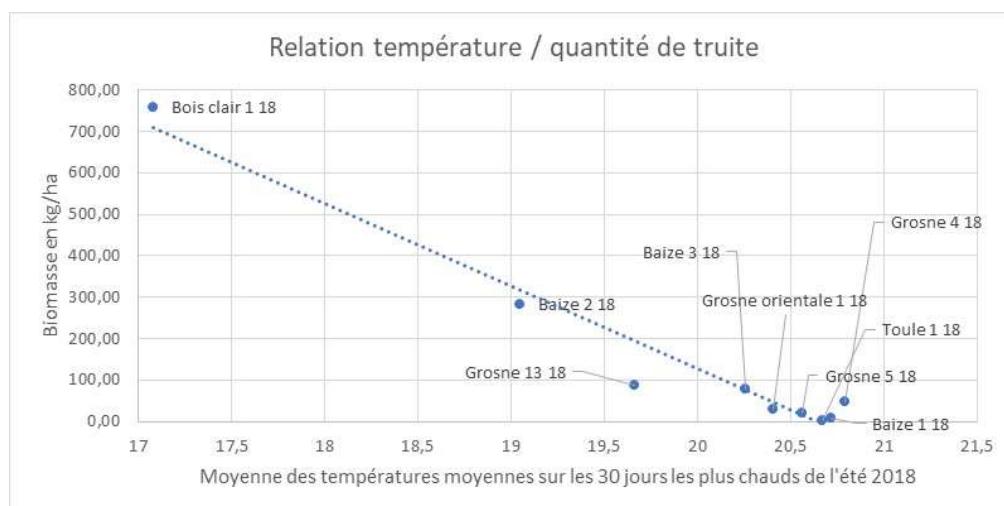
Nous constatons alors pleinement les corrélations existantes entre température et abondances de certaines espèces. En voici quelques illustrations :

Sur le Méchet : une rivière à truite du département

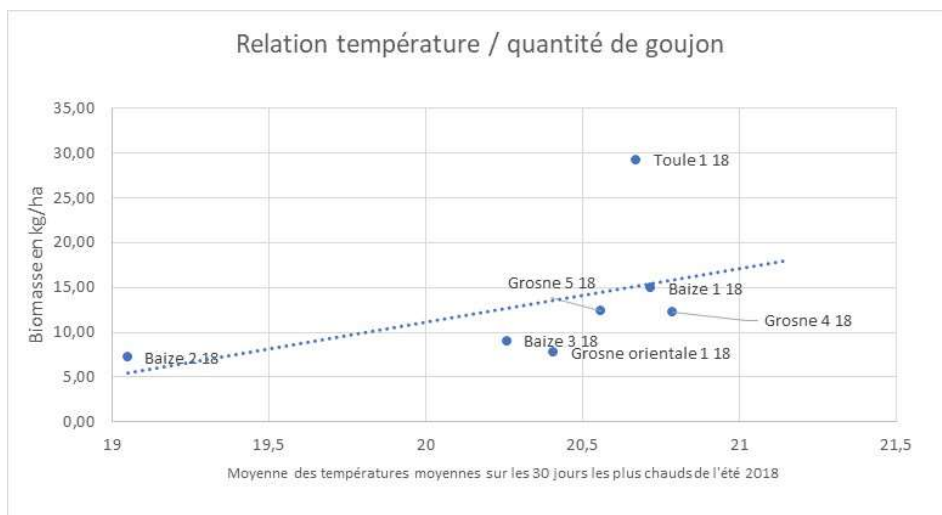


Relation entre la moyenne des températures moyennes des 30 jours consécutifs les plus chauds et les abondances de truite commune du Méchet

Sur les rivières du haut bassin de la Grosne : Température et abondance en truites sont liées. Plus l'eau est chaude, moins les truites sont nombreuses.



Sur les rivières du haut bassin de la Grosne : Température et abondance en goujons sont liées. Plus l'eau est chaude, plus les goujons sont abondants.



Afin d'étendre notre réseau de suivi thermique et nos connaissances, il a été décidé dès lors de disposer d'enregistreurs thermiques sur les rivières de plaine de la deuxième catégorie. Il sera alors possible de travailler sur d'autres problématiques (température de reproduction des sandres, brochets, carpes etc...). Ces nouvelles sondes ont été disposées dans le courant de l'année 2018. Les résultats seront traités à partir de l'année 2019.

Responsables : Rémy Chassignol, Julien Maupoux & Anne Charvet

Financement : pas de financement extérieur

Etude piscicole de la Guye

En 2009-2010, la Fédération a réalisé une étude piscicole et astacicole sur les têtes de bassin de la Guye. Cette étude a permis de réaliser un état des lieux des peuplements piscicoles et astacicoles avant la mise en œuvre du contrat de rivière Grosne. Il a été proposé de renouveler la partie piscicole de cette étude en 2018 à l'occasion de la fin du Contrat de Rivière.

Dans ce cadre, 5 inventaires piscicoles par pêche électrique ont été réalisés en septembre 2018 tout au long de ce cours d'eau : à Cersot, à Germagny, à Saint-Martin-la-Patrouille, à Sailly et à Cortevaix.

Par ailleurs, des mesures de qualité d'eau et des relevés thermiques ont été effectués sur ces stations au cours de l'été 2018. La rédaction du rapport d'étude sera réalisée au début de l'année 2019.

Responsable : Julien Maupoux

Financement : Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée & Corse (50 %), FNPF (25 %), FDAAPPMA 71 (25 %)

AAPPMA concernée : Salornay-sur-Guye

Suivi de l'effacement d'un seuil sur le ruisseau des Naudiots et d'un busage sur le ruisseau des Vernes de Lyre

Le Contrat Territorial Arroux Mesvrin Drée prévoit la mise en œuvre d'actions de restauration de la continuité écologique dans le bassin de l'Arroux. Dans ce cadre, deux actions ont été réalisées en 2018 dans le bassin du Rançon :

- l'effacement d'un ouvrage lié à une ancienne prise d'eau sur le ruisseau des Naudiots à Marmagne,
- l'enlèvement d'un busage de 100 ml sur le ruisseau des Vernes de Lyre à Broye.

Sur le ruisseau des Vernes de Lyre, la présence de truite fario et d'écrevisses à pieds blanc était avérée en amont et en aval de l'ancien busage, l'objectif sera d'observer la recolonisation du tronçon réouvert par ces deux espèces.

Sur le ruisseau des Naudiots, une population de truite était implantée en aval du barrage aujourd'hui effacé. L'objectif est d'observer si l'effacement du barrage a permis une recolonisation naturelle du ruisseau en amont de cet ancien barrage.



Le ruisseau des Vernes de Lyre après travaux : cette portion était jusqu'en 2018 couverte par un long busage

4 pêches électriques ont été réalisées en 2019 dans les deux zones de travaux afin d'inventorier les peuplements piscicoles et astacicoles. Afin de caractériser la qualité du milieu aquatique étudié, des sondes mesurant la température de l'eau en période estivale ont été placées sur chaque station et une campagne de mesures des principaux paramètres physico-chimiques a été réalisée. La rédaction du rapport d'étude sera réalisée au début de l'année 2019.

Responsable : Julien Maupoux

Financement : Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée & Corse (50 %), FNPF (25 %), FDAAPPMA 71 (25%)

AAPPMA concernée : Marmagne

Etat initial avant travaux de la Mouge en amont d'Azé

Le Département de Saône-et-Loire a pour projet de restaurer la morphologie du lit de la Mouge en amont du bourg d'Azé aux lieux-dits « Fourgeau » et « La Bouzolle » sur un linéaire de 800 m environ. Cet aménagement inclus aussi l'effacement d'un obstacle majeur à la continuité écologique implanté en travers du lit actuel de la Mouge.

Dans l'objectif d'évaluer l'efficacité des travaux projetés, la Fédération a engagé en 2018 un état initial avant travaux de la Mouge dans le secteur d'intervention. Dans ce cadre, 3 inventaires de la faune piscicole de ce cours d'eau ont été mis en œuvre en juin 2018. Par ailleurs, un suivi de la température de l'eau et des mesures de qualité d'eau ont aussi été réalisés. Ce suivi devrait être renouvelé en 2019 sachant que les travaux seront réalisés en 2020.

Les données acquises lors de ces inventaires avant travaux pourront ensuite être comparées avec les mêmes inventaires réalisés après travaux afin d'évaluer l'impact des actions entreprises sur le peuplement piscicole de la Mouge.

La rédaction du rapport d'étude concernant les suivis 2018 sera réalisée au début de l'année 2019.

Responsable : Julien Maupoux

Financement : Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée & Corse (50 %), FNFP (25 %), FDAAPPMA 71 (25 %)

AAPPMA concernée : Saint-Maurice-de-Satonnay

Atlas des écrevisses en Bourgogne

Chaque année le personnel de la Fédération de Pêche contribue à l'enrichissement des connaissances sur la présence des écrevisses autochtones et invasives dans les ruisseaux et rivières du département de Saône-et-Loire.

Ce travail est réalisé au sein d'un groupe appelé : Groupe Ecrevisse Bourguignon. Ce groupe comprend la Société d'Histoire Naturelle d'Autun, le Parc Naturel Régional du Morvan, l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques devenu aujourd'hui Agence Française de la Biodiversité et les Fédérations Départementales de Pêche.

Après une petite vingtaine d'années de travaux communs, un ouvrage va être édité. L'Atlas des écrevisses en Bourgogne devrait voir le jour en 2020. Les travaux d'organisation et de rédaction ont d'ores et déjà débuté.

2016 a été l'année des premières réunions de concertation. En 2017 et 2018, le travail s'est poursuivi avec, en plus, la rédaction des premiers articles du livre.

Responsable : Rémy Chassignol

Financement : pas de financement extérieur

Suivi des populations d'espèces de poissons carnassiers à Cuisery

Dans les grands milieux, il est bien difficile d'estimer les abondances de certaines espèces piscicoles. La pêche électrique peut s'avérer assez inefficace dans la Saône, la Seille, le Doubs, etc... pour connaître l'état des stocks des espèces de poissons carnassiers.

Afin de mieux connaître les abondances de brochets, sandres, perches, black-bass, un partenariat a été initié avec l'AAPPMA de Cuisery. Lors des concours de pêche au poisson carnassier, l'ensemble des compétiteurs est invité à consigner ses captures (maillées ou non).

Année après année un bilan sera réalisé. Il permettra peut-être de mieux estimer les stocks des poissons carnassiers. Il pourra être complété par des enquêtes paniers ou des suivis pêcheurs. Ce travail est réalisé à titre d'essai sur la Seille à Cuisery. Il pourrait aussi être engagé à plus large échelle.

Responsable : Rémy Chassignol

Financement : pas de financement extérieur

Réalisation du Plan Départemental pour la Protection des milieux aquatiques et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG)

La réalisation du Plan Départemental pour la Protection des milieux aquatiques et la gestion des ressources piscicoles (PDPG) a débuté en 2018.

Pour rappel, ce document réalisé à l'échelle du département de Saône-et-Loire consiste à réaliser un diagnostic de l'état des peuplements piscicoles et plus généralement de la qualité des cours d'eau à l'échelle d'une unité de gestion appelée le «contexte piscicole». Il s'agit un bassin versant dans lequel une espèce repère effectue tout ou partie de son cycle de vie (reproduction, croissance, alimentation).

Ainsi, 37 contextes ont été identifiés en Saône et Loire :

- 14 contextes salmonicoles qui correspondent principalement aux têtes de bassins versants et ont pour espèce repère la truite fario,
- 18 contextes intermédiaires situés entre les contextes salmonicoles et cyprinicoles : ils ont pour espèces repères à la fois la truite et le brochet et/ou les cyprinidés rhéophiles (barbeau, vandoise, hotu...),
- 5 contextes cyprinicoles, situés à l'aval des grands cours d'eau et ayant pour espèce repère le brochet.

Sur chacun des contextes identifiés, l'objectif est d'inventorier les pressions s'exerçant sur les milieux et de proposer des actions de restauration des cours d'eau et de gestion piscicole visant à favoriser les espèces repères et les espèces cibles. Cette démarche a pour but de concilier amélioration et/ou préservation des milieux et enjeux halieutiques.

La 1^{ère} phase du projet menée cette année, a consisté à réaliser un diagnostic de l'état des peuplements piscicoles et un état des lieux des pressions s'exerçant sur ces derniers. Un inventaire des données biologiques, physico-chimiques et morphologiques disponibles sur les cours d'eau du département a été réalisé. Les gestionnaires des milieux aquatiques (syndicats de rivières, EPTB, PNR du Morvan, Conseil Départemental) ont été rencontrés afin de faire un état des lieux des données disponibles sur leur territoire. Les données acquises dans le cadre des réseaux de suivis des Agences de l'eau Loire-Bretagne et Rhône méditerranée et Corse ont également été intégrées.

Ainsi, 549 inventaires piscicoles répartis sur 346 stations ont été analysés sur la période 2005-2018 (2005 correspondant au début des inventaires piscicoles du dernier SDVP). En 2018, des pêches électriques complémentaires ont été réalisées sur 26 stations des bassins du Ternin, de la Celle, de la Drée, de la Somme,

du Mesvrin, du Bussy, de la Braconne, de l'Auzon, de la Grosne, des Cosnes, de la Tenarre, de la Seille et de la Guyotte.

Les caractéristiques naturelles des cours d'eau et de leur bassin versant, les activités anthropiques, les pressions potentielles et les mesures réglementaires de protection des milieux ont été synthétisées à l'échelle de chacun des contextes piscicoles. Cela dans le but de mieux comprendre dans quel contexte évoluent les peuplements piscicoles et d'orienter au mieux la gestion de ces milieux.

Suite à cet état des lieux, un diagnostic de l'état de chacun des contextes piscicoles et une hiérarchisation des facteurs limitants en fonction de leur impact sur les peuplements est en cours de réalisation et permettra de proposer des actions de restauration et de préservation adaptées.

Les résultats seront présentés courant 2019 aux AAPPMA après validation par les différents partenaires techniques. Ce sera l'occasion d'échanger sur les actions de restauration à mener et la gestion piscicole préconisée.

Responsable : Anne Charvet

Financements : Agence de l'eau (45%), FNPf (41%), FDPMA71 (10%), Conseil Départemental de Saône-et-Loire (4%)

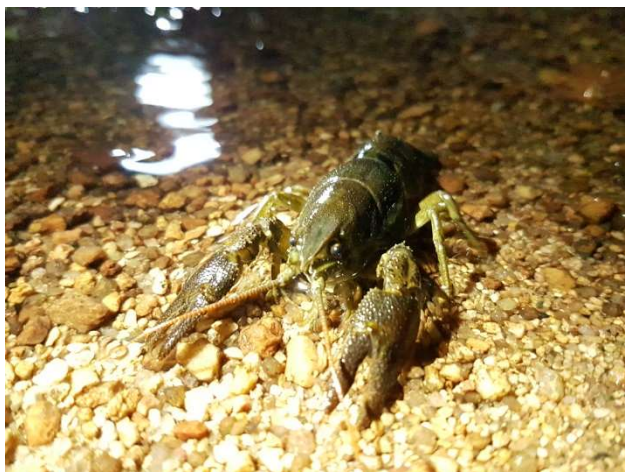
AAPPMA concernées : Toutes les AAPPMA du Département

Inventaire des populations d'écrevisses à pieds blancs du ruisseau de Command à Mary

Le Département de Saône-et-Loire projette de réaliser des travaux de modernisation de la route départementale 980 sur les communes de MARY et de SAINT-MARCELIN-DE-CRAY entre les lieux-dits « Moulin de Command » et « En Chevrot ». Dans ce secteur, la RD 980 longe le ruisseau de Command, un petit affluent de la Guye. Un inventaire des populations d'écrevisses, réalisé en 2005 par la Société d'Histoire Naturelle d'Autun sur le ruisseau de Command au lieu-dit « En Chevrot », a montré que le ruisseau de Command abritait l'écrevisse à pieds blancs, une espèce d'écrevisse autochtone considérée comme très sensible (Astabase Bourgogne, 2016).

Afin que toutes les mesures adéquates soient prises, pour préserver cette population d'écrevisses, le Département de Saône-et-Loire a missionné la Fédération afin de confirmer la présence d'écrevisses à pieds blancs dans le ruisseau et de cartographier sa répartition actuelle dans le secteur d'intervention.

L'inventaire astacicole réalisé fin juillet 2018 sur le ruisseau de Command a permis de vérifier que le ruisseau abritait toujours une importante population d'écrevisses à pieds blancs qui semble aujourd'hui dans un bon



Ecrevisse à pieds blancs observée sur le ruisseau de Command

état de conservation dans le secteur amont. L'inventaire a aussi permis de constater la présence d'une espèce exogène, l'écrevisse signal de Californie, sur la station la plus aval du secteur, (en aval du lieu-dit « En Favier »). Ces écrevisses, qui pourraient aussi à terme coloniser la partie amont du ruisseau, représentent aujourd'hui une menace très importante pour la population d'écrevisses à pieds blancs située en amont.

La présence d'écrevisses à pieds blancs, mais aussi de la truite fario, impose une vigilance particulière lors de la réalisation des travaux de modernisation de la RD980. En effet, même si le ruisseau n'est pas directement concerné, il est nécessaire de prendre des mesures afin de limiter tout risque de pollution.

Responsable : Julien Maupoux

Financement : Département de Saône-et-Loire (100 %)

LES TRAVAUX EN RIVIERE

Restauration du Bras mort du Grand Recard à Marnay (rivière Grosne)

Suite à l'étude piscicole de la Grosne entre Brandon et Marnay finalisée en 2016, plusieurs aménagements de zones humides annexes à la Grosne ont été proposés pour favoriser la reproduction naturelle du brochet. Dans ce cadre, l'aménagement du bras mort du Grand Recard à Marnay a été proposé. Une étude permettant de définir le projet a été lancée en 2017 et finalisée en 2018. Le projet a ensuite été présenté aux partenaires du Contrat de rivière lors d'une réunion le 2 mars 2018.



Le bras mort du Grand Recard

Les travaux de restauration de ce bras mort ont été réalisés à l'automne 2018 par la Fédération, en partenariat avec l'AAPPMA de Saint-Ambreuil, avec pour objectif principal d'améliorer les conditions de reproduction du brochet.

Les travaux ont consisté au réaménagement d'un vannage hydraulique qui présentait des fuites importantes. Ce vannage, implanté dans la partie aval du bras mort, permettra de maintenir un niveau d'eau constant de 80 cm environ dans l'ensemble du bras mort en période printanière. Le but est de s'assurer que les œufs de brochets restent inondés de la ponte jusqu'à l'éclosion (en général 40-45 jours consécutifs d'inondation sont nécessaires) à une période où les niveaux d'eau des cours d'eau et des zones humides attenantes sont en général très fluctuants.

Un passage busé de taille importante (hauteur 0.7 m pour 1.5 m de large) a aussi été aménagé au niveau d'un chemin qui traverse le bras mort. Le chemin coupait, jusque-là, le bras mort en deux parties distinctes. La mise en place du passage busé devrait faciliter le déplacement des poissons au sein du bras mort. Il permettra en particulier, lorsque le vannage est fermé, l'entrée des géniteurs dans le bras mort par l'amont, qui pourront ensuite facilement rejoindre la partie aval, secteur le plus favorable à la ponte du brochet.



Vannage de gestion hydraulique



Busage installé sous le chemin d'accès pour faciliter les déplacements du poisson au sein du bras mort

Responsable : Julien Maupoux

Financement : Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse (50 %), FNPF (25 %), AAPPMA de Saint-Ambreuil (12,5 %), FDAAPPMA 71 (12,5%)

AAPPMA concernée : Saint-Ambreuil

Effacement du barrage de Vanzé sur le Talenchant à Verzé

Un inventaire des obstacles transversaux pénalisant le déplacement de la faune piscicole sur le Talenchant a été réalisé en 2015. La Fédération, dans le cadre du programme de restauration de la continuité écologique du Contrat des rivières du Mâconnais, a engagé une opération de suppression du seuil de Vanzé implanté sur le Talenchant à Verzé.

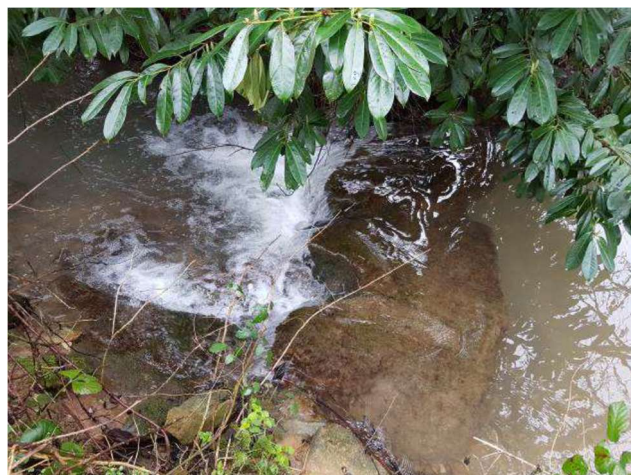
Le seuil de Vanzé était un barrage en enrochement qui créait une chute de 45 cm en période de faibles débits. Il était par ailleurs responsable de la création d'une retenue d'eau calme qui impactait le Talenchant sur un linéaire de 90 m. Ce seuil était implanté en limite de trois propriétés différentes. Après la rencontre des différents propriétaires, ceux-ci ont tous donné leur accord pour effacer cet ouvrage. Une convention autorisant la réalisation des travaux a été préparée puis signée par chacun d'entre eux.

Un dossier de déclaration au titre de l'article L 214-32 du Code de l'Environnement a ensuite été réalisé ainsi qu'un formulaire simplifié d'évaluation d'incidences Natura 2000.

Les travaux d'effacement du seuil ont été réalisés au cours de l'automne 2018 par l'un des propriétaires qui disposait du matériel nécessaire pour réaliser lui-même les travaux.



Le barrage de Vanzé était responsable d'une retenue d'eau sans courant sur un linéaire de 90m de long



Le barrage de Vanzé créait une chute d'eau de 45 cm de haut qui pénalisait le déplacement des petites espèces piscicoles

Responsable : Julien Maupoux

Financement (mesures préalables aux travaux, établissement des dossiers réglementaire) : Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse (50 %), FDAAPPMA 71 (50%)

AAPPMA concernée : Saint-Maurice-de-Satonnay

Avants Projets de restauration de deux bras mort sur le Doubs

Dans la continuité de l'étude piscicole de la basse vallée du Doubs, la Fédération s'est lancée dans la réalisation d'avants projets pour la restauration de deux bras morts du Doubs.

L'étude piscicole du Doubs avait permis de recenser une quarantaine d'annexes hydrauliques susceptibles de bénéficier de mesures de restauration.

L'année 2016 a été l'occasion de réaliser un premier travail de tri pour retenir une petite série de sites potentiellement aménageables par notre structure.

A l'issu du tri, deux sites d'intérêt ont été identifiés :

- Le site des baissières et mares des Vergettes sur la commune de Lays-sur-le-Doubs,
- Le site du complexe des bras morts de Petit Gravier sur la commune de Lays-sur-le-Doubs

Du printemps à l'automne 2017, ces sites ont fait l'objet de vastes campagnes d'études afin de déterminer les scénarios d'aménagement les plus réalistes et les plus favorables à la faune piscicole. Des pêches électriques d'inventaire, des relevés topographiques, des cartographies des principaux habitats et des travaux potentiels à entrevoir ont été réalisés.

En début d'année 2018, les données collectées ont été traitées et différents scénarios de travaux ont été proposés pour les deux sites. Le rapport d'étude est disponible à cette page :

https://www.peche-saone-et-loire.fr/wp-content/uploads/2019/01/AVP_restoration_2annexes_hydrauliques_doubs71_avril2018.pdf

Ces scénarios ont été présentés à diverses occasions aux agents de l'Etablissement Public Territorial de Bassin Saône-et-Doubs (EPTB), aux agents de la police de l'Eau (Direction Départementale des Territoires de Saône-et-Loire), aux agents en charge de Natura 2000, et aux élus locaux.

Les propositions énoncées ayant suscité de l'intérêt, l'EPTB Saône-et-Doubs a souhaité réaliser les travaux. A ce jour, un dossier de demande de déclaration de travaux a été déposé auprès des services de la police de l'eau du Département.

Les premiers travaux pourraient être envisagés dans le courant de l'année 2019.



Site de Petit Gravier



Site des Vergettes

Parmi les travaux envisagés, on peut d'ores et déjà évoquer des travaux de déboisement sélectif, des travaux de terrassement, de plantation, de pose d'embâcles de bois pour garantir postes et abris aux poissons.

Responsable : Rémy Chassignol

Financement : Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse (50 %), FNPF (22 %), FDAAPPMA 71 (28%)

AAPPMA concernée : Pierre de Bresse

PECHES DE SAUVETAGE

Des opérations de pêche de sauvetage par pêche électrique des peuplements piscicoles des cours d'eau sont régulièrement effectuées par la Fédération. Ces opérations mobilisent généralement le service technique et le service garderie de la Fédération.

- **Pêche de sauvetage sur le Canal du Centre à Saint-Bérain-sur-Dheune (bief 18/19 Med), à Ecuisses (Bief 3/7 med), à Rully (bief 23/24 Med) et à Montceau-les-Mines (Biefs 8/9 Océan) dans le cadre de travaux d'entretien du canal**

Demandeur : Voies Navigables de France

Rivière : Canal du Centre

Date : 22, 24, 25 janvier et 26 février 2018

Quantitatif des poissons capturés : 140 kg sandre, 700 kg de poissons blancs (gardon, rotengle, ablette, Brème), 200 kg carpe, 50 kg silure et 10 kg brochet (l'ensemble des poissons capturés ont été relâchés dans le canal).



Le Bief 8/9 océan à Montceau-les-Mines n'avait pas été vidé depuis plus de 20 ans.

- **Pêche de sauvetage du bassin du Centre hospitalier William Morey à CHALON-SUR-SAONE**

Demandeur : SEM Val de Bourgogne - SAONEOR

Lieu : Bassin de l'hôpital à CHALON-SUR-SAONE

Date : 22 février 2018

- **Pêche de sauvetage sur le ruisseau de Proie à SAINT-PRIX**

Demandeur : ONF

Rivière : Ruisseau de Proie

Date : 1^{er} octobre 2018

- **Pêche de sauvetage sur la Petite Grosne à Serrières (travaux de restauration écologique de la Petite Grosne)**

Demandeur : SIVOM du bassin-versant de la Petite Grosne.

Rivière : Petite Grosne

Date : 22 octobre 2018

- **Pêche de sauvetage sur l'Aron au pont de Cadolon (travaux de restauration de la continuité écologique)**

Demandeur : Département de Saône-et-Loire (DRI Charolles)

Rivière : Aron

Date : 12 septembre 2018.

AUTRES PRESTATIONS DIVERSES

- **Pêche de prélèvement de poissons dans la Somme à ISSY-l'ÉVÊQUE**

Objectif : prélèvements de poissons pour analyse de la chair des poissons (mesure de la radioactivité) présents dans la Somme à Issy-L'évêque

Demandeur : ORANO

Rivière : La Somme

Date : 28 novembre 2018

- **Participation échantillonnage piscicole sur la Loire à Diou et Gilly-sur-Loire**

Objectif : étude piscicole (étude préalable aux travaux de remplacement du tablier du pont de Gilly-sur-Loire)

Demandeur : TELEOS Suisse

Rivière : La Loire

Date : 29 juin 2018

DEVELOPPEMENT DU LOISIR PÊCHE / REGLEMENTATION

Demande d'évolution réglementaire (ouverture, fermeture, parcours no-kill...)

Cette année la Fédération a fait part à l'administration de demandes d'évolutions réglementaires.

Ces demandes concernaient la fermeture de la pêche du sandre et les dates d'ouverture et de fermeture de la pêche de la truite arc-en-ciel en deuxième catégorie.

La Fédération a demandé une fermeture commune du brochet et du sandre au dernier dimanche de janvier. Concernant les ouvertures, contrairement aux années précédentes, la Fédération n'a pas demandé une ouverture décalée du sandre. Il a été préféré d'attendre la parution du décret national qui devrait encore une fois revoir la date d'ouverture de la pêche du brochet...

Comme l'an dernier, notre demande, concernant la date de fermeture de la pêche du sandre n'a pas trouvé réponse auprès de l'administration puisque le sandre ferme toujours au deuxième dimanche de mars.

La pêche de la truite arc-en-ciel devrait dorénavant être ouverte du deuxième samedi de mars au 31 décembre.

Responsables : Georges Guyonnet, Olivier Bernolin, Rémy Chassignol

Guide 2019 de la pêche en Saône et Loire

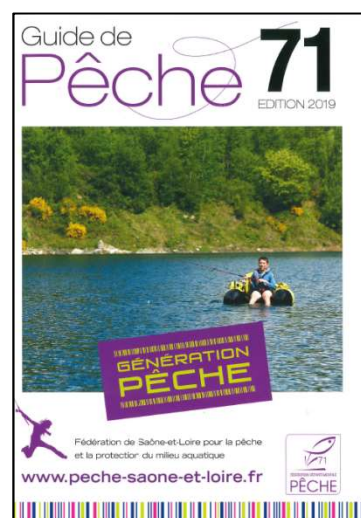
Comme chaque année, le guide de la pêche en Saône-et-Loire a été réédité. Le guide 2019 contient de nombreuses mises à jour : évolutions de la réglementation, changements de présidents, ...

L'impression du guide a été confiée à l'entreprise SEIC (Le Creusot).

25 000 exemplaires ont été imprimés et répartis aux AAPPMA en janvier 2019. Le guide est distribué au moment de l'achat des cartes de pêche. Comme chaque année, il est possible de télécharger le guide depuis le site Internet de la Fédération de pêche.

Responsable : Julien Maupoux

Financement : Partenaires publicitaires (79%), FDAAPPMA 71 (21%)



Site internet de la Fédération : <http://www.peche-saone-et-loire.fr>

2018 aura été la 18^{ème} année d'existence du site Internet.

Après une importante mise à jour, le site est désormais adapté aux technologies d'affichage des smartphones et des tablettes.

Lorsque le site a été ouvert au public (début des années 2000), les connexions étaient encore très marginales. Elles oscillaient entre 2000 et 10 000 visites à l'année.

Aujourd'hui, les choses ont bien évolué puisqu'Internet est devenu un média incontournable.

L'activité Internet se développe année après année. Tant et si bien qu'aujourd'hui le site Internet de la Fédération est le média le plus utilisé par les pêcheurs pour obtenir de l'information.

Les chiffres clés de l'audience du site de la Fédération en 2018

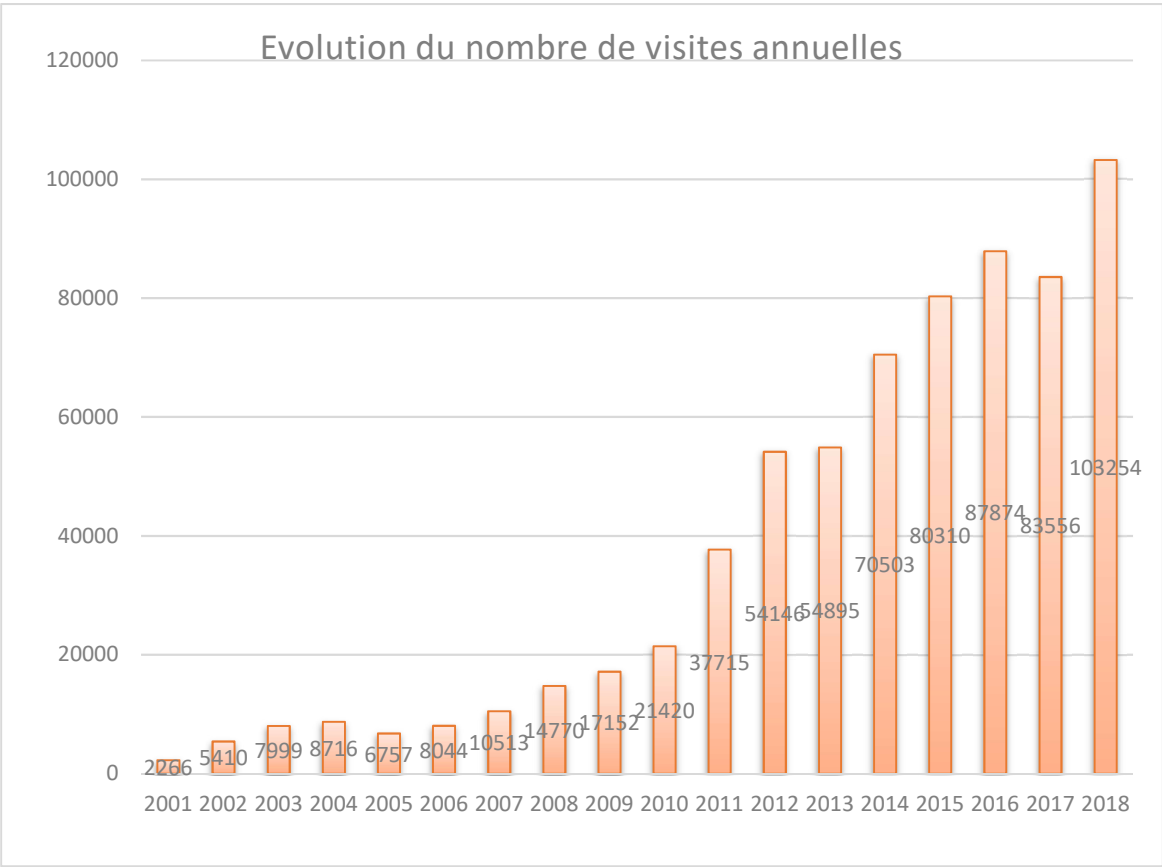
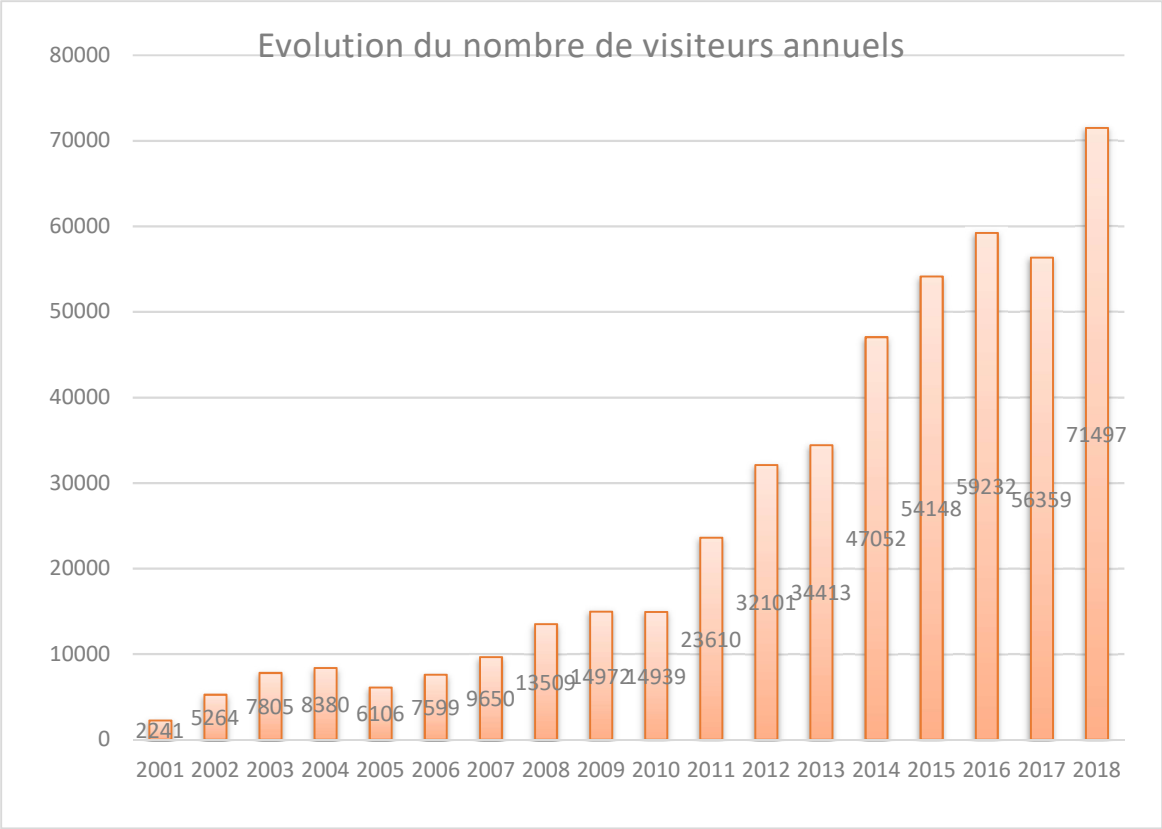
- **103 254 consultations par 71497 visiteurs distincts pour un total de 225 388 pages vues**

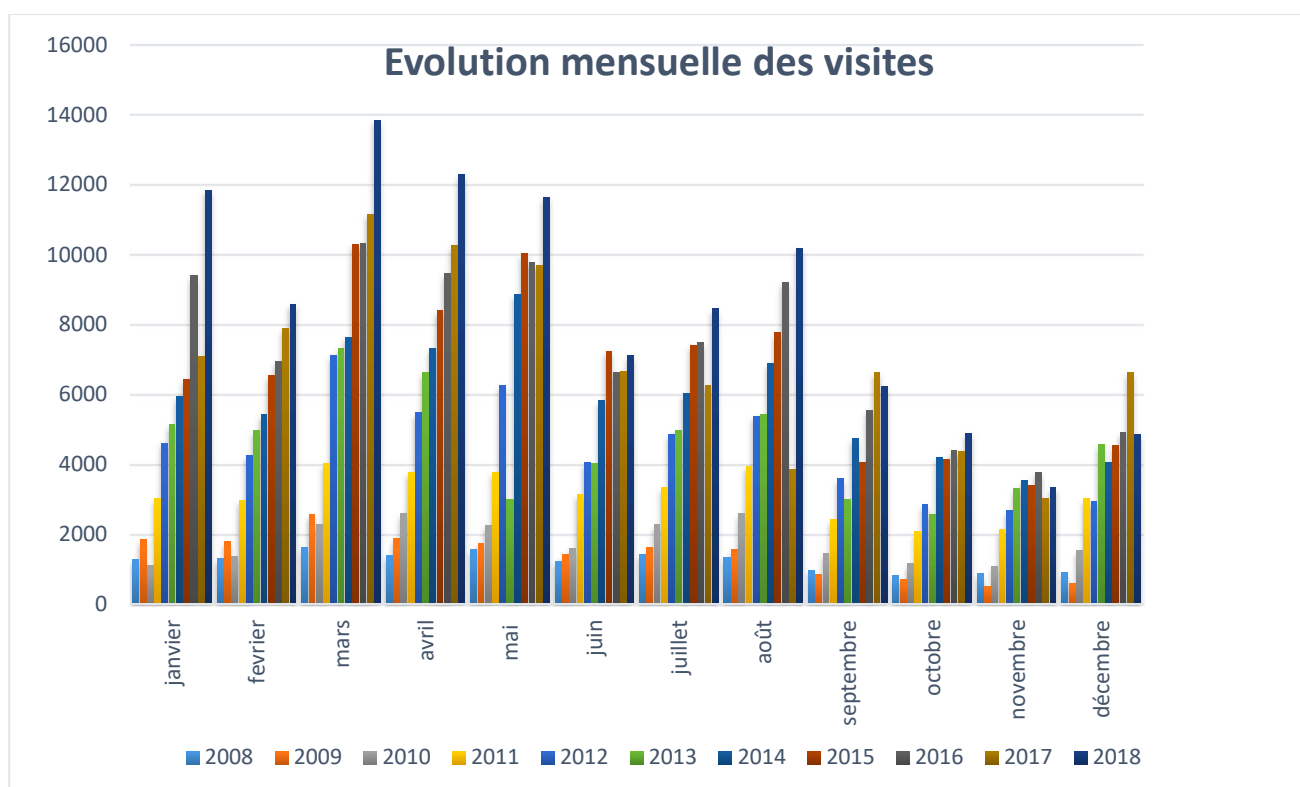
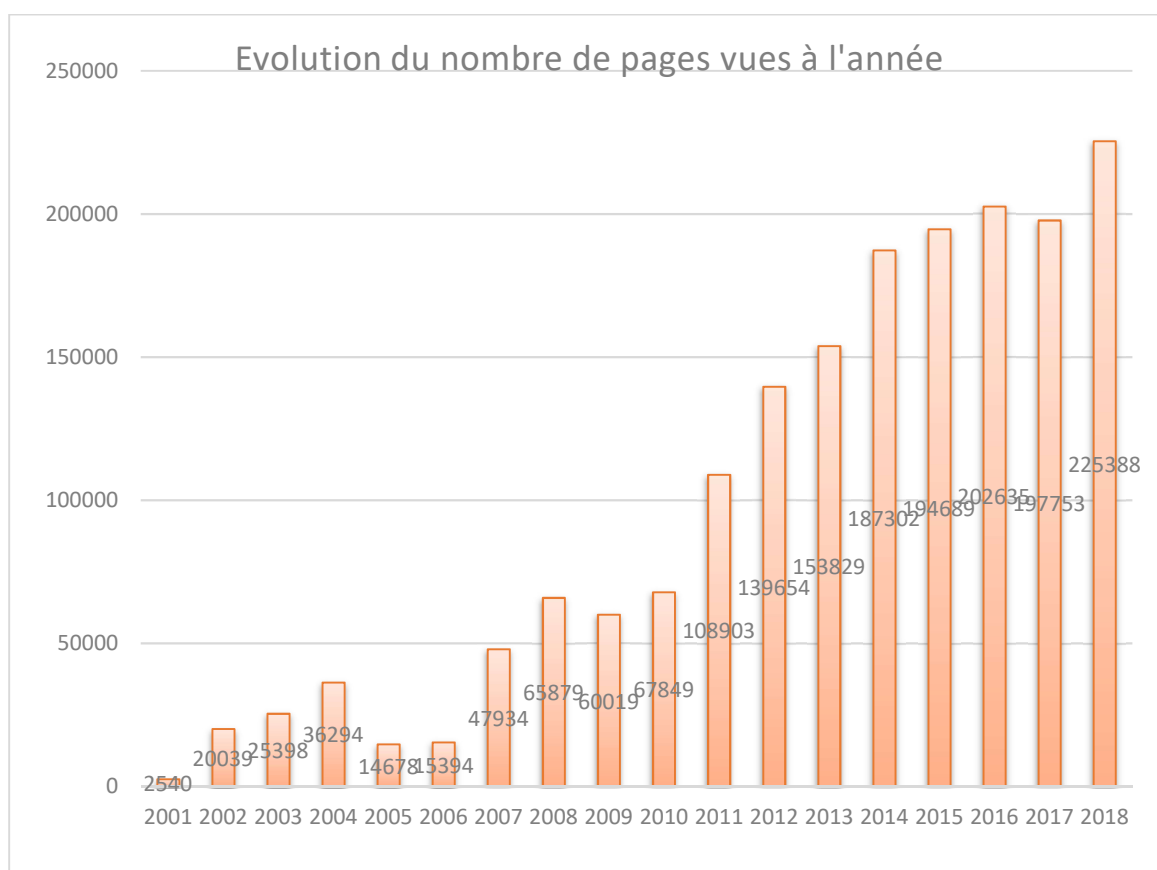
En moyenne, les internautes restent 2.17 minutes sur le site pour une moyenne de 2 pages vues par connexion. Ces statistiques sont tout à fait honorables pour un site internet et montrent que les internautes parcourent relativement bien les pages du site à la recherche d'informations.

Pour cette année 2018, la fréquentation a très nettement augmenté. 2018 a d'ailleurs été l'année de tout les records puisque le site a pour la première fois dépassé la barre des 100 000 visites.

Entre 2009 et 2018, le nombre de visites a été multiplié par 6. Cette augmentation des visites peut être liée à la constante actualisation du site ainsi qu'à la rédaction de nombreux articles, à la tenue d'un agenda et bien sur parce qu'Internet est devenu un média de masse.

Pour cette année 2018, 83% des visiteurs ayant parcouru nos pages web sont de nouveaux visiteurs.





Au regard de l'évolution des visites mensuelles, on peut constater pour l'année 2018, 4 pics de fréquentation maximale :

- 1 pic au mois de janvier
- 1 pic avant ouverture de la truite (janvier, février, mars),
- 1 pic en avril et mai avant ouverture du carnassier,
- 1 pic pendant la période estivale (juillet-août).

Nationalité des principaux visiteurs

Pays	Visites
France	63 703
Etats Unis	2 875
Allemagne	1 937
Suisse	524
Belgique	495
Hollande	476

Technologie de consultation du site

43% des consultations sont faites depuis un ordinateur.

49% des consultations sont faites depuis un smartphone.

8% des consultations sont faites depuis une tablette.

Pages les plus consultées par ordre d'importance

Classement	Les pages	Nombre de pages vues
1.	Page d'index du site	18 127
2.	Carpe de nuit	16 331
3.	Carte de pêche 2018	16 256
4.	Période d'ouverture	11 941
5.	Les étangs	11 534
6.	Les rivières	10 354
7.	Date ouverture pêche 2018 – « <i>Actualité</i> »	10 089
8.	Extrait réglementation	8 531
9.	Achetez sa carte de pêche	7 812
10.	Les AAPPMA	5 587

Responsable : Rémy Chassignol

DOSSIER ENQUÊTE PUBLIQUE, LOI SUR L'EAU, CONSULTATIONS DIVERSES

Consultation : dossier d'autorisation environnementale

●**Titre** : Aménagement du barrage de St-Andoche sur l'Arroux à AUTUN

●**Maître d'ouvrage** : Ville d'Autun

●**Rivière** : Arroux

Réponse : Julien Maupoux

Date : 31 janvier 2018

Avis : Pas de remarques.

●**Titre** : Aménagement de la voie bleue Tournus/Ouroux-sur-Saône

●**Maître d'ouvrage** : Département de Saône-et-Loire

●**Rivière** : la Saône

Réponse : Julien Maupoux

Date : 19 mars 2018

Avis : Pas de remarques.

●**Titre** : Dragages d'entretien de la Saône de Corre à la confluence Rhône-Saône

●**Maître d'ouvrage** : Voies Navigables de France

●**Rivière** : la Saône

Réponse : Julien Maupoux

Date : 2 mai 2018

Avis : Plusieurs remarques sur le dossier ont été formulées :

- l'impact du clapage dans les fosses des matériaux dragués n'est pas étudié alors que ces fosses ont des fonctionnalités biologiques intéressantes,
- les alternatives au clapage en fosse ne sont pas étudiées,
- les mesures compensatoires au dragage et au clapage dans les fosses ne sont pas détaillées.

Au vu de ces éléments, un avis défavorable au dossier a été émis.

Consultation : dossier de déclaration d'intérêt général

●**Titre** : Arasement du seuil de prise d'eau de l'ancien moulin des Reisses sur le Solnan à Dommartin-les-Cuseaux

●**Maître d'ouvrage** : Communauté de communes « Bresse Louhannaise Intercom »

●**Rivière** : le Solnan

Réponse : Julien Maupoux

Date : 4 octobre 2018

Avis : Pas de remarques.

ACTIVITE PÊCHE ET MILIEU AQUATIQUE (ANIMATION)

L'animateur pêche et milieu aquatique de la Fédération a repris son poste en fin d'année 2018, l'activité « animation » n'a pas pu être développée durant cette année 2018.

